

COPIE

Nom du produit : MORTIER MR 90 – DURCISSEUR

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE :

Nom du produit : MORTIER MR 90 - DURCISSEUR

Application(s) et / ou usage(s) normaux : REVETEMENT DE SOL

Fournisseur : GROUPE TLM
Route de Montluçon
F-03410 PREMILHAT - FRANCE
Tél. : 04.70.51.52.97
Fax : 04.70.51.57.21
E-mail: contact@groupe-tlm.com
Personne à contacter : LE LABORATOIRE

Téléphone en cas d'urgence
(à utiliser par le médecin traitant) : INRS – Rue Olivier Noyer
01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux : Facilement inflammable.
Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Danger d'effets cumulatifs.
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Risque(s) spécifique(s) :

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Composant(s) contribuant aux dangers :

| Noms | Gamme de concentr. | Symbole | N° Cas | Phrases R |
|---------------------------|--------------------|---------|---------|--------------------------|
| METHACRYLATE DE METHYLE | 50 – 100 % | Xi - F | 80-62-6 | R11 – R37/38 – R43 |
| N, N-DIMETHYL-P-TOLUIDINE | ≤ 2,5 % | T | 99-97-8 | R23/24/25 – R33 – R52/53 |

4. PREMIERS SECOURS :

Conseils généraux : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation : - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

Contact avec la peau : - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion : - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

| | |
|---|---|
| Moyen(s) d'extinction approprié(s) : | Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), sable, terre. |
| Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité : | Ne pas utiliser d'eau pulvérisée ou de jet d'eau. |
| Méthode(s) spéciale(s) : | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. |
| Risques spéciaux : | Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en : oxydes de carbone (CO et CO ₂) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

| | |
|---|---|
| Précaution(s) individuelle(s) : | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| Précaution(s) pour la protection de l'environnement : | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| Méthode(s) de nettoyage : | Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyant aqueux. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Manipulation - Précaution(s) : | Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Veillez à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8) |
|-----------------------------------|---|

- Mesure(s) d'ordre technique : Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
Eviter les décharges d'électricité statique.
Ventilation le long du sol.
Température maximum de manipulation : 35°C.
- Conseil(s) d'utilisation(s) : Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
- Stockage
- Précaution(s) : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Mesure(s) d'ordre technique : Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et sec.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver dans un endroit très bien ventilé.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner : Conserver à l'écart des : acides forts, bases fortes et substances comburantes.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur : Acier inoxydable, acier doux.
- Matériaux d'emballage non adaptés :
- Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
- caoutchoucs
- aluminium

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

Mesure(s) d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés

Paramètre(s) de contrôle :

Limite(s) d'exposition :

| | VLE (1) | | VME (2) | | Valeur selon liste |
|-------------------------|---------|-------------------|---------|-------------------|--------------------|
| | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | |
| METHACRYLATE DE METHYLE | 200 | 820 | 100 | 410 | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

(1) Valeur Limite d'Exposition à court terme (15 mn)

(2) Valeur Limite Moyenne d'Exposition à long terme (8H/J)

Protection individuelle :

- Protection des voies respiratoires : En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre AX.
- Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile ou butylcaoutchouc. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de travail protecteurs.
- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Mesure(s) d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Informations générales

- Etat physique / Forme : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Désagréable – genre ester.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH : Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition : 100° C.
- Point d'inflammation : 10° C.
- Température d'inflammation : 430,0° C.
- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former.
- Limite d'explosion : Inférieure : 2,1 Vol %
Supérieure : 12,5 Vol %
- Pression de vapeur à 20° C : 38,7 hPa.
- Densité relative (eau = 1) : 0,94 g/cm³
- Hydrosolubilité : Pas ou peu miscible.
- Viscosité : 1mPas.
- Teneur en solvants : Solvants organiques :

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité : Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

Condition(s) à éviter : Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C.

Matière(s) à éviter : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Produits de décomposition dangereux : En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, des hydrocarbures.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Information(s) générale(s) : Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.

Toxicité aiguë

- Inhalation : Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
- CL50/inhalation/4h/rat :
Méthacrylate de méthyle = 29,8 mg/l
N,N-Diméthyl-p-toluidine = 1,5 mg/l

| | |
|---------------------------|---|
| - Contact avec la peau : | Irrite la peau et les muqueuses. - DLA/cutanée/lapin = non connu. - LD50 Méthacrylate de méthyle > 5000 mg/kg (kan) N,N-Diméthyl-p-toluidine > 2000 mg/kg (rat) |
| - Contact avec les yeux : | Effet d'irritation. |
| - Ingestion : | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut entraîner : oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges. - DL50/orale/rat : Méthacrylate de méthyle > 5000 mg/kg (rat) N,N-Diméthyl-p-toluidine = 1650 mg/kg (rat) |
| Sensibilisation : | Sensibilisation possible par contact avec la peau. |
| Toxicité chronique : | Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes. |
| Effet(s) spécifique(s): | La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

| | |
|------------------------------|---|
| Information(s) générale(s) : | Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre) : peu polluant. |
| Toxicité aquatique : | - Méthacrylate de méthyle : EC0 100 mg/l (Pseudomonas putida) EC3 (8d) 37 mg/l (Scenedesmus subspicatus od. quadricauda) EC50 (48h) 69 mg/l (Daphnia magna) EC50 (96h) 170 mg/l (Selenastrum capricornutum) LC50/96h > 79 mg/l (fish) NOEC 37 mg/l (Daphnia magna) - N,N-Diméthyl-p-toluidine : LC0 (96h) 100 mg/l (fish) Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Déchets / produits non utilisés : | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| <u>Emballages non nettoyés</u> : | |
| Recommandation : | L'emballage doit être éliminé de la même façon que le produit. |
| <u>Emballages nettoyés</u> : | |
| Produit de nettoyage recommandé : | Acétone, acétate de éthyle. Le solvant de nettoyage doit être traité comme un déchet. |
| Recommandation : | Après nettoyage adéquat, ils peuvent faire l'objet d'une valorisation. |

Information(s) supplémentaire(s) :

Catalogue européen des déchets (Décret n° 2002-540 DU 18 AVRIL 2002)

07 02 08 | AUTRES RESIDUS DE REACTION ET RESIDUS DE DISTILLATION

15 01 04 | EMBALLAGES METALLIQUES

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Information(s) générale(s) :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer.

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

Voies maritimes (IMDG)

| | RID / ADR | IMDG |
|-------------------------------------|--|--|
| N° ONU | 1247 | 1247 |
| Désignation officielle du transport | Méthacrylate de méthyle monomère stabilisé | Methyl methacrylate monomer stabilized |
| Classe | 3 | 3 |
| Code de classification | | |
| Groupe d'emballage | II | II |
| Etiquette | 3 | 3 |
| Polluant marin (IMDG) (P, PP, -) | | Non |
| Quantités limitées (ADR) | | |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Etiquetage :

Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE traitant de la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses 67/548. En utilisant la méthode de calcul 88/379.

N° CE :

Non applicable.

Symbole(s) :



Xn – Nocif



F – Facilement inflammable

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Méthacrylate de méthyle
N,N-Diméthyl-p-toluidine

Phrase(s) R :

R11

Facilement inflammable.

R20/21/22

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R33

Danger d'effets cumulatifs.

R37/38

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S :

S3/7

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

S9

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

S36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

16. AUTRES INFORMATIONS :

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 2 : à remplir

| | |
|-----------|---|
| R11 | Facilement inflammable. |
| R20/21/22 | Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| R33 | Danger d'effets cumulatifs. |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Législation(s) suivie(s) : Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 91/155.

Avis ou remarques importantes : Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Restrictions : Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Composés Organiques Volatils (COV) : Valeur limite U.E. COV produit Cat. A (j) : 550 g / l en 2007 – 500 g / l en 2010. Ce produit contient au maximum 40 g / l COV.